

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances le mardi 8 septembre 2009 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse madame France St-Laurent, les conseillers Nathalie Bélanger, Pierre Laplante, Nathalie Pelletier, Michaël Ouellet et Anne A. Racine. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2009

FINANCE

4. Adoption des comptes à payer, fonds d'administration et fonds de règlement
5. Dépôt de l'état des activités financières
6. Transferts budgétaires
7. Facturation Roche et BPR
8. Déficit d'exploitation du CFER

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9. Vente du lot 4 310 576 à monsieur Jeannot Dubé
10. Signature d'un acte de servitude d'aqueduc sur différents terrains de la route du Fleuve Ouest
11. Embauche d'une brigadière scolaire
12. Démission de monsieur Claude Jean

LOISIRS

13. Cotisation à l'Association touristique du BSL
14. Demande du Club Bel Âge secteur Luceville
15. Location du gymnase par des groupes sportifs
16. Demande d'aide et d'appui du Club Bel Âge secteur Luceville

DIVERS

17. Correspondance
18. Affaires nouvelles
- 18.1 Engagement de madame Myriam Lavoie comme inspectrice en urbanisme
19. Période de questions
20. Fermeture de la séance (prochaine séance le 1^{er} octobre 2009)

1. Ouverture de la séance

La mairesse madame France St-Laurent procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2009-09-227

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2009

2009-09-228

Il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 août 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

4. Adoption des comptes à payer, fonds d'administration et fonds de règlement

2009-09-229

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds d'administration, chèques numéros 3683 à 3766 et 3768 à 3780, au montant de 110 148.67 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 49 912.74 \$ sont acceptées.

Le chèque numéro 3636 est annulé, il était au montant de 325.50 \$

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

2009-09-230

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de règlement, chèque numéro 8 libellé au nom de la compagnie Terratube, au montant de 28 406.66 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

5. Dépôt de l'état des activités financières

2009-09-231

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités financières daté du 3 septembre 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

6. Transferts budgétaires

2009-09-232

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu que les transferts intra-budgétaires suivants au fonds d'administration portant les numéros 2009-118 à 2009-162 inclusivement soient et sont autorisés.

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2009-118	200.00	02 11000 331	02 11000 310
2009-119	50.00	02 13000 640	02 13000 522
2009-120	739.00	02 14000 670	02 13000 527
2009-121	25.00	02 13000 141	02 14000 141
2009-122	115.00	02 14000 414	02 14000 200
2009-123	296.00	02 16000 416	02 16000 310
2009-124	144.00	02 13000 414	02 19000 419
2009-125	1 000.00	02 32000 522	02 22000 526
2009-126	548.00	02 32000 521	02 32000 640
2009-127	13.00	02 70220 660	02 32000 660
2009-128	97.00	02 32000 521	02 32000 699
2009-129	1 811.00	02 35500 521	02 35500 649
2009-130	491.00	02 32000 141	02 41200 141
2009-131	112.00	02 32000 200	02 41200 200
2009-132	112.00	02 41200 494	02 41200 419
2009-133	476.00	02 32000 141	02 41201 141
2009-134	109.00	02 32000 200	02 41201 200
2009-135	112.00	02 41201 494	02 41201 419
2009-136	238.00	02 41201 494	02 41201 459
2009-137	91.00	02 41200 494	02 41201 459
2009-138	213.00	02 32000 200	02 41300 200
2009-139	1 244.00	02 41300 516	02 41300 521
2009-140	260.00	02 32000 141	02 41301 141
2009-141	301.00	02 32000 200	02 41301 200
2009-142	1 000.00	02 41301 516	02 41301 521
2009-143	107.00	02 32000 200	02 41400 200
2009-144	70.00	02 41400 681	02 41400 521
2009-145	33.00	02 41500 516	02 41500 521
2009-146	1 188.00	02 32000 141	02 41501 141
2009-147	378.00	02 32000 200	02 41501 200
2009-148	16.00	02 41501 681	02 41501 640
2009-149	200.00	02 45110 321	02 45110 640
2009-150	39.00	02 45110 341	02 45110 640
2009-151	1 023.00	02 92200 840	02 45210 640
2009-152	93.00	02 70120 310	02 70120 331
2009-153	53.00	02 70120 310	02 70120 631
2009-154	31.00	02 70120 141	02 70140 141
2009-155	56.00	02 70120 200	02 70140 200
2009-156	9 080.00	02 32000 141	02 70140 141
2009-157	782.00	02 70140 141	02 70150 141
2009-158	1 507.00	02 32000 141	02 70150 200
2009-159	108.00	02 70140 200	02 70150 200
2009-160	1 042.00	01 23475 000	02 70193 959
2009-161	135.00	01 23475 000	02 70195 959

2009-162	100.00	02 70230 494	02 70230 493
TOTAL	25 838.00		

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

7. Facturation Roche et BPR

2009-09-233

Il est proposé par monsieur Michaël Ouellet et unanimement résolu d'approuver le paiement des factures suivantes :

1. BPR, facture 10012709 1 918.88 \$ résolution 2009-03-70
2. BPR, facture 10012709 4 402.13 \$ (surplus libre)
3. Roche, facture 0122685 2 685.22 \$ (surplus libre)
4. Roche, facture 0122682 577.05 \$ résolution 2008-10-272
5. Roche, facture 0122689 1 625.40 \$ résolution 2008-07-204

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

8. Déficit d'exploitation du CFER

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9. Vente du lot 4 310 576

2009-09-234

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de finaliser la vente du lot numéro 4 310 576 du cadastre officiel du Québec, pour la somme de 25 000 \$. La mairesse et le directeur général, sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

10. Signature d'un acte de servitude d'aqueduc sur différents terrains de la route du Fleuve Ouest

2009-09-235

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Luce signe un ou des contrats avec les propriétaires des lots numéros 3 465 564, 3 465 565, 3 465 551, 3 465 553, 3 465 554, 3 465 549, 3 465 544, 3 465 533, 3 465 543, 3 465 593, 3 465 571, 3 465 580 et 3 465 573, afin d'obtenir des servitudes d'aqueduc sur les dits lots. Pour ces contrats, les honoraires du notaire sont à la charge de la Municipalité.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

11. Embauche d'une brigadière scolaire

2009-09-236

Il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu d'embaucher madame Madone Rioux comme brigadière scolaire, au taux de 8.98 \$ / heure.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

12. Démission de monsieur Claude Jean

2009-09-237

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Claude Jean, transmise par écrit, de main à main le 25 août 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

LOISIRS

13. Cotisation à l'Association touristique du BSL

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

14. Demande du Club Bel Âge secteur Luceville

2009-09-238

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'accepter la demande du Club Bel Âge du secteur Luceville, d'avoir accès à la salle Louis-Philippe-Anctil pour des activités récréatives. En conséquence, qu'il soit inclus à la politique de location, la gratuité pour l'accès aux locaux aux Clubs de l'Âge d'Or des secteurs Sainte-Luce et Luceville pour la pratique d'activités récréatives.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

15. Location du gymnase par des groupes sportifs

2009-09-239

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu de porter à 25 \$ le taux horaire de location pour le gymnase de la Municipalité.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

16. Demande d'aide et d'appui du Club Bel Âge secteur Luceville

2009-09-240

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'accorder une assistance financière de l'ordre de 500 \$, pour contribuer à un projet de l'ordre de 6 000 \$ qui sera présenté au CLD, afin de financer l'achat de différents équipements. Cette somme sera versée conditionnellement à l'acceptation du projet par le CLD.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

17. Correspondance

Le directeur général fait état de la correspondance courante.

18. Affaires nouvelles

18.1 Engagement de madame Myriam Lavoie comme inspectrice en urbanisme

2009-09-241

Il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu d'embaucher madame Myriam Lavoie à titre d'inspectrice en urbanisme, aux conditions établies dans l'entente intervenue entre la Municipalité et ses employés(ées). Cet engagement prend effet le 14 septembre 2009.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

19. Période de questions

Lors de cette période, les questions de l'audience portaient sur les sujets suivants :

- Établissement des nouveaux règlements d'urbanisme
- Comptes à payer
- Congrès de la FQM
- Cotisation à l'Association touristique régionale
- Système d'eau potable de la Municipalité
- Réparation d'asphalte, 361 Rang 3 Est

20. Fermeture de la séance

2009-09-242

Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

France St-Laurent
Mairesse

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier